

# Installations d'alarme |

## Réponses aux questions fréquemment posées :

### **Question 1 : JE N'AI RIEN A PROTEGER !**

Beaucoup de gens sous-estiment le dommage causé par un cambriolage. La valeur matérielle est souvent sous-estimée. (Bijoux – héritage familial, caractère unique du bien).

En dehors de l'aspect matériel, c'est votre vie privée qui est violée. Les biens les plus importants sont souvent ceux qui représentent un caractère affectif. Vous avez déjà entendu parler d'un cambriolage dans votre entourage (famille – ami ou voisin) et vous avez été étonné du traumatisme causé chez la victime.

### **Question 2 : L'INSTALLATION VA T'ELLE DEGRADER MON INTERIEUR ?**

Le système que nous proposons est une solution mixte utilisant deux technologies (radio et filaire). Une répartition judicieuse à l'installation permet de concilier efficacité de la protection et respect du site.

### **Question 3 : J'AI UN ANIMAL DOMESTIQUE. VA T'IL DECLENCHE LE SYSTEME ?**

Les technologies actuelles permettent de pallier ce problème. Des détecteurs "spéciaux animaux domestiques" existent. On peut également isoler ou exclure les zones.

### **Question 4 : ET SI LES VOLEURS CONNAISSENT LE SYSTEME ?**

L'installation est auto protégée. Le centre de télésurveillance sera prévenu immédiatement de toute tentative de destruction.

### **Question 5 : J'AI DEJA UN CHIEN DE GARDE !**

L'expérience prouve que ce n'est pas toujours suffisant pour dissuader un cambrioleur déterminé. De nombreux cambriolages sont constatés sans que le chien ait donné l'alerte et sans qu'il soit pour autant maltraité.

### **Question 6 : JE SUIS TOUJOURS CHEZ MOI !**

La majorité des effractions ont lieu aux heures les plus fréquentées. Une étude des habitudes est vite faite pour quelqu'un qui veut vous cambrioler. Force est de constater que le monde du cambriolage est discret, rapide et efficace et qu'il n'y a malheureusement que très peu de flagrants délits. Votre installation d'alarme peut dès lors s'adapter à votre "mode de vie" !

### **Question 7 : ET SI LE TELEPHONE EST COUPE ?**

Un autotest de la ligne téléphonique de support est régulièrement effectué par le système. Mais certains sites sont plus vulnérables que d'autres. Ce risque est évalué lors d'une visite sur site. Il existe désormais des systèmes de protection de ligne pour pallier ce risque.

**Question 8 : POURQUOI ETRE LIE A UNE CENTRALE DE TELESURVEILLANCE ?**

Une centrale de réception d'alarme fait le tri entre les vraies et les fausses alarmes. Ceci permet d'éviter de coûteuses interventions de la Police. En cas de défaillance d'un système d'alarme, elle analyse immédiatement le problème et déclenche l'aide nécessaire avant qu'il n'en résulte des dommages coûteux.

Aujourd'hui, les cambrioleurs savent très bien que le déclenchement d'une sirène est un dérangement pour le voisinage : personne ne se déplacera sur les lieux.

**Question 9 : Pourquoi opter pour la télésurveillance alors qu'avec un transmetteur vocal je peux faire prévenir la personne de mon choix en cas de déclenchement de mon alarme ?**

Danger : envoyer une tierce personne sur les lieux d'un sinistre se fait sous votre entière responsabilité : en cas d'incident, ce tiers pourra se retourner contre vous.

**Question 10 : ET SI JE POSSEDE UN REPONDEUR OU UNE LIGNE ADSL ?**

Il faudra simplement brancher le transmetteur téléphonique (intégrer dans la centrale d'alarme) en amont du répondeur. De plus, l'ADSL n'est pas un problème pour le transmetteur, il suffit d'utiliser un filtre dédié.

**Question 11 : J'AI L'INTENTION D'INSTALLER UN SYSTEME D'ALARME CHEZ MOI. AURAI-JE AINSI DROIT A UN RABAIS SUR LA PRIME DE MON ASSURANCE ?**

(Réponse d'une association d'assurance)

Nous vous recommandons d'exposer votre projet à votre conseiller en assurances. Il pourra vous indiquer les systèmes d'alarme reconnus et le montant d'un éventuel rabais de prime. Vous devez au préalable savoir qu'un tel rabais de prime est associé à certaines conditions. Mais, par exemple, si vous n'enclenchez pas le système de détection au moment où vous quittez votre domicile et qu'un vol est perpétré pendant votre absence, vous perdez partiellement, voire totalement, votre droit à une prestation.

L'installation d'un système d'alarme vous procure une sécurité et peut éviter des dégâts. Ceux qui ont un subi un vol par effraction éprouvent un sentiment désagréable, et durable, en pensant à l'inconnu qui a fouillé leurs affaires personnelles dans leur logis et y a même parfois causé des dégâts. Tout aussi pénible est la perte d'objets auxquels on tient affectivement et qui sont difficiles à remplacer. Un système d'alarme peut vous protéger de ces tristes expériences.

**Question 12 : L'INSTALLATION DU SYSTEME DE SECURITE EST-ELLE POSSIBLE APRES LA CONTRUCTION ?**

Bien sûr ! La solution de détecteur sans fil élimine toute intervention de maçonnerie et de câblage.

**Question 13 : Etant locataire de mon habitation, je crains qu'installer un système de détection anti-intrusion ne détériore mon intérieur et ne me conduise à des travaux de remise en état au moment de l'expiration de mon bail.**

Les solutions radio répondent à votre problème : elles sont aujourd'hui agréées par les assureurs et présentent toutes les garanties de fiabilité. Ils peuvent être démontés rapidement et sans trop de dommages.